

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Annie PARAGE Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-32

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DU COLLÈGE
PIERRE ET MARIE CURIE PAR LES ÉLÈVES DES CM2 DE L'ISLE-ADAM.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le projet de convention tripartite d'occupation temporaire pour l'utilisation des locaux du collège Pierre et Marie Curie.

Considérant que l'éducation nationale encourage les expérimentations d'accueil d'élèves du CM2 au collège dans un objectif d'amélioration de la réussite et du bien-être des élèves.

Considérant que dans ce cadre depuis la rentrée scolaire 2023, une classe d'élèves de CM2 de l'école Cassan est accueillie au collège Pierre et Marie Curie.

Considérant qu'afin de déterminer les modalités et conditions d'accueil des élèves de CM2 et des personnels de l'Education Nationale dans les locaux du Collège ainsi que les modalités d'accueil au sein du restaurant scolaire du Collège et de fourniture de repas aux élèves et commensaux de l'école élémentaire, il y a lieu de conclure une convention tripartite avec le Département du Val d'Oise, le collège Pierre et Marie Curie et la commune de L'Isle-Adam.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,


- **approuve** la convention d'occupation temporaire pour l'utilisation des locaux du collège Pierre et Marie Curie par les élèves de CM2 de L'Isle-Adam.
- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT